

Le **lundi 27 janvier 2020**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARREE, Xavier SALIOT, Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Sébastien COQUELIN Adjoint, Cécile PLANCHAIS, Marcel RAPINEL, Maud DESCHAMPS, Gilles BRIZAY, Dany FRATTINI (A c/de 20H04), Michel ROZE, Joëlle DEBROISE, Emmanuel CASADO (A c/de 20H06), Elodie ROUL, Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Brice BELLONCLE (A c/de 20H11), Stéphane LENFANT, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, André GUEDE, Karen FEVRIER, Benoît FOUCHER, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Marie-Claude HELSENS à Karine PIQUET
David FROGER à Gilles BRIZAY

Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT
Frédérique SEVES-QUERRE à Valérie LOUAZEL

Secrétaire de séance : Anne CARRÉE

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents lors de la séance,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du lundi 16 décembre 2019.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 27 DECEMBRE 2020

AFFAIRES GENERALES

Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

FINANCES LOCALES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2020 (DOB)
2. Création du budget annexe « panneaux solaires vestiaires sportifs »
3. Tarifications spécifiques de restauration pour les familles d'accueil et les paniers repas fournis dans le cadre de protocoles d'accueil individualisé

PERSONNEL

4. Modification tableau des effectifs : création poste agent du patrimoine

QUESTIONS DIVERSES

N° 2020.01.00 - Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastre	Surface en m ²
P0047	DANTAN (Consorts) -13, rue Julien Neveu	28/11/2019	AC 357	483
P0048	COLAS SA (TIREL Marine) - 33, avenue du Général de Gaulle	02/12/2019	AI 26	9 576
P0049	DE NAYER Cédric - 1, impasse de Bradigan	02/12/2019	A 2746	432
P0050	DA SILVA SIMOES Avelino - 34bis, avenue du Général de Gaulle	02/12/2019	AC 212	123
P0051	DA SILVA SIMOES Avelino - 2, place de l'Europe	02/12/2019	AC 621 et 628	241
P0052	PINCEPOCHE Eric / DIAZ-REGANON Sandra - 5, impasse de Carduel	13/12/2019	A 2798	400
P0053	AUDRAIN Jacques - 24, rue Pierre Marchand	16/12/2019	AC 77 et 79	3 123
MARCHES - ACCORDS CADRES				
TYPE	CONTRACTANT OBJET	Date	Durée en années	Montant HT €
MARCHE MO	ATEC OUEST (Pacé) / IAOSENN / UNIVERS - Assainissement - Aménagement d'un bassin tampon enterré et paysagé sur l'espace communal Nominoë : mission d'étude (PRO, ACT, DET, AOR)	04/12/2019		10 500,00
MARCHE AVENANT	JANVIER (Lécousse) - Vestiaires stade - Lot 11 - Carrelage / Faïence : Modification suite à modification choix carrelage et plinthes (+ 2,46 %)	11/12/2019		1 487,91
FINANCES				
ACTE	OBJET	Date		Montant HT €
DEVIS	CLOTURES DE L'OUEST (Vern-sur-Seiche) : clôture et portail aire de lancer (prise en charge par le PCC à 50 % via les fonds de concours pour projet d'intérêt intercommunal)	03/12/2019		15 616,90

N° 2020.01.01 - FINANCES LOCALES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Présentation : Louis HUBERT

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

→ En introduction au débat, nous vous adressons les éléments financiers suivants :

- Fonctionnement :
 - Estimation des résultats de fonctionnement 2019 (dépenses et recettes) - annexe 1.1.

- Investissement :

- Estimation des résultats d'investissement 2019 (dépenses et recettes) et restes à réaliser 2019 – annexe 1.2
- Etat de la dette – annexe 1.3.

→ **Pour le débat d'orientation** sur le budget de l'exercice 2020, il vous est transmis :

- une note de synthèse présentant l'analyse rétrospective et prospective des finances de la commune et les propositions d'investissements pour 2020 - annexe 1.4

N'étant pas encore en possession de toutes les données (comptes de gestion pour l'année 2019, montant définitif des dotations...), les informations sont délivrées avec ces réserves et seront précisées également suivant l'avis des commissions finances (fonctionnement et investissement) qui se réuniront très prochainement.

Introduction avant présentation :

Mme LE MAIRE rappelle la temporisation faite sur les investissements entre 2014 et 2019, du fait de la réalisation d'équipements structurants importants au cours du précédent mandat. Le recours à l'emprunt n'a eu lieu qu'en fin 2019, pour permettre de payer les investissements en cours lancés en 2018, dont la rue Alexis Geffrault, les vestiaires et espace de convivialité du stade. Depuis 2014, la commune a dû faire face à des baisses de dotations assez importantes : baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et de la DSR (dotation de solidarité rurale). Ceci a eu un impact sur la capacité de la commune à investir. Pour pallier au désengagement de l'Etat, celui-ci devant également faire des efforts vis-à-vis de sa dette, la commune a aussi énormément travaillé sur les dépenses de fonctionnement et plusieurs éléments ont été revus « pour éviter de creuser le trou ». Cependant, les économies faites ne comblent pas les baisses subies. En étant responsable et volontaire, la commune a pu faire ce qui était programmé. Dans ce mandat, comme précédemment, la commune est accompagnée par la Communauté de Communes, parfois de façon assez conséquente (20 % sur les vestiaires sportifs et 50 % sur la partie athlétisme). La Communauté de Communes soutient également énormément le plan vélo. Tous les aménagements cyclables faits dans notre commune sont soutenus à hauteur de 50 %. Elle maintient, sur d'autres enveloppes, les fonds de concours à 20 %. La mutualisation des services apporte également une aide non négligeable. Pour mémoire l'Etat a délégué le service d'urbanisme aux communes, mais une commune comme Noyal-sur-Vilaine ainsi que d'autres communes du Pays de Châteaugiron ne sont pas en capacité de gérer un tel service avec un seul agent. La Communauté de Communes a ainsi pris en charge le personnel à hauteur de 3 ETP (équivalents temps plein) sur l'urbanisme. C'est aussi le cas sur les services informatiques. De la même façon, la taille de notre commune ne nous permet pas d'avoir un service informatique suffisamment pointu.

Nous sommes dans une situation financière très saine qui nous permet de tenir les engagements que nous nous étions fixés tout en étant toujours raisonnables et responsables dans nos finances. C'est ce que l'on va vous présenter pour l'année 2020, particulière du fait de la fin de mandat.

Pendant la présentation, Mme le Maire,

*- sur la **taxe d'habitation**, fait le constat d'un changement assez conséquent dans les finances locales. La suppression de cette taxe évoquée depuis 2 ou 3 ans restait floue pour les collectivités. L'Etat a aujourd'hui trouvé une solution. C'est une excellente chose pour les habitants qui n'ont plus cet impôt à payer et on s'en réjouit tous. S'il y a nécessité, et c'est ce qui est prévu par l'Etat, de revoir l'entière du système de finances locales, il ne faut pas que les communes perdent leurs ressources. L'Etat s'est engagé à compenser et le fait à l'euro près, mais jusqu'à quand ? Au regard de ses finances il ne faudrait pas que d'ici quelques années, l'Etat arrête ou diminue cette compensation comme on le voit sur nos baisses de dotations. Cela aurait des impacts conséquents sur les services et les investissements que nous proposons.*

*- à **propos des taux des taxes**, précise que la commune ne propose pas d'augmentation des taux des taxes cette année. Si la taxe d'habitation augmente c'est uniquement lié à la base locative. L'Etat fait varier ces bases, ce qui permet effectivement une augmentation pour les collectivités (Département, Commune,...).*

*- sur le **contexte local**, rappelle les actions du projet de territoire qui se poursuivent :*

- ✓ concernant le développement économique, le MGP (marché global de performance). Depuis le transfert des zones économiques c'est la Communauté de Communes qui prend en charge l'aménagement, l'entretien et le développement économique des zones, celles-ci générant des investissements conséquents ;
- ✓ pour l'environnement c'est la mise en place du PCAET et de toutes les actions environnementales que le Pays de Châteaugiron souhaite réaliser dont la rénovation thermique ;

- ✓ sur le transport, c'est une étude mobilité qui est en cours et a déjà fait participer les habitants. Lors du prochain mandat, ce sera pleinement débattu avec des possibilités de prises partielles de compétences ;
- ✓ pour l'urbanisme et l'habitat, la Communauté de Communes a mis du personnel en place. Dès que nous créons des logements sociaux, la Pays de Châteaugiron participe à hauteur de 4.000 € par logement. Ce ne sont pas des petites sommes. Il y a aussi des réflexions mises en place pour travailler et aider les communes à la densification de leurs territoires ;
- ✓ pour la culture et le tourisme, il y a une volonté de faire de ce territoire dynamique un territoire de tourisme de proximité, un tourisme vert, avec un volet culturel assez important. Est également en réflexion, la mise en place d'un schéma culturel ;
- ✓ sur le sport, la commune de Noyal-sur-Vilaine accueillera la salle intercommunale dimensionnée pour accueillir 500 personnes, avec un mur d'escalade de niveau régional ;
- ✓ au niveau de la petite enfance, la Communauté de Communes prend les crèches en charge et accompagne également les assistantes maternelles ;
- ✓ sur les actions solidaires, il y a un soutien très fort au niveau de l'épicerie sociale et une mise en réseau des divers CCAS, ce qui nous permet de faire des propositions mutualisées aux habitants.

- **concernant le budget 2019**, note le taux de réalisation conséquent à 83 %. Si les élus prennent les décisions budgétaires, ce sont les agents, extrêmement mobilisés et volontaires pour réaliser les demandes d'investissements, qui suivent les dossiers et permettent d'atteindre ce taux. Mme le Maire les en remercie.

- **sur les subventions d'investissement**, indique que la « chasse » aux subventions est compliquée et devient de plus en plus difficile. Avec la Communauté de Communes, les éléments sont très clairs. On travaille en amont avec eux pour qu'ils nous accompagnent. En revanche, les demandes au niveau de l'Etat sont complexes. Une subvention avait été sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 120.000 € et a finalement été rejetée. Il a fallu repartir sur un nouveau dossier au titre du DSIL pour bénéficier de cette somme de 120.000 €, sachant qu'on ne pouvait pas à la base obtenir une subvention sur les deux fonds. Des dossiers sont faits également au niveau européen pour certains projets. Ce sont des dossiers lourds mais qui permettent de financer nos investissements et limiter le recours à l'emprunt.

- **au regard de la capacité de désendettement**, rappelle l'importance d'investir pour maintenir le patrimoine, le développer et répondre aux besoins des habitants. Ces investissements permettent aussi de soutenir l'économie et l'emploi.

- **sur la capacité de financement prévisionnelle**, fait part des efforts à poursuivre pour maîtriser les dépenses. C'est un point fondamental à traiter tout en gardant la qualité du service. Il faut toujours s'interroger et trouver de nouvelles solutions. Il faut rester prudent et méfiant sur les prévisions de recettes en raison d'une baisse de la DGF déjà annoncée l'an dernier. S'il n'y a pas de cession foncière prévue à cette date sur le budget 2020, la dynamique des bases permettra l'augmentation habituelle des ressources fiscales.

- **sur les budgets annexes et le transfert de l'assainissement** au Pays de Châteaugiron, indique que la Communauté de Communes travaille sur un schéma d'assainissement intercommunal à l'échelle des cinq communes sur des étendues assez conséquentes. Ce sera un dossier important du prochain mandat qui aura un impact environnemental majeur, mais également un impact financier conséquent.

Après la présentation :

M. LENFANT remercie Mme le Maire et M. HUBERT pour cette présentation et remercie aussi les services pour la qualité du travail fourni chaque année.

- **Sur le contexte national**, il partage en grande partie les propos de Mme le Maire et notamment la notion de vigilance par rapport à la compensation et à la suppression de la taxe d'habitation, l'histoire ayant déjà montré que l'Etat pouvait revenir sur ses engagements.

- **En matière d'intercommunalité**, sur les orientations budgétaires de l'EPCI débattues récemment, M. LENFANT indique qu'il est favorable à un certain nombre de propositions et de politiques qui sont menées par la Communauté de Communes que ce soient les questions de mutualisation, un certain nombre de projets sur le tourisme ou le sport. Il se dit également favorable à l'étude d'impact financier annoncée, dans un contexte qui va continuer d'évoluer au niveau national. S'il est important de pouvoir mesurer les impacts futurs des différentes réformes fiscales sur le budget communautaire, il estime qu'il faudra aussi être vigilant sur la capacité à adapter ce pacte financier aux attentes et aux programmes des futurs élus communautaires. En termes de transition climatique, les actions envisagées ne sont pas, selon lui, à la hauteur de la situation d'urgence et sont trop modestes au regard des enjeux du territoire. M. LENFANT estime nécessaire, au niveau intercommunal, d'accompagner davantage cette lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et notamment avec l'idée de favoriser une meilleure isolation de l'ensemble des logements. Le soutien à la production de logements sociaux lui semble insuffisant même s'il convient que 4.000 € n'est pas un montant négligeable. Un effort doit être fait pour pouvoir produire les logements nécessaires aux salariés des entreprises et aux jeunes actifs. A son sens, il y aura besoin d'une réorientation de la politique de l'intercommunalité même si elle devait avoir un impact sur le niveau de financement que la commune de Noyal-sur-Vilaine pourrait en retirer.

- **Sur le budget communal**, M. LENFANT note la capacité d'autofinancement (290 € par habitant) relativement élevée par rapport à d'autres communes de la même strate. Noyal-sur-Vilaine est une commune relativement aisée sur un territoire communautaire également très aisé, ce qui permet de dégager cette capacité d'autofinancement. Il note cependant un certain nombre de produits exceptionnels entrant dans le calcul de la CAF et estime nécessaire d'être prudent en 2020.

Pour M. LENFANT une telle capacité d'autofinancement montre que l'augmentation de plus de 4 % des impôts locaux subie par les noyalais en 2016 n'était pas forcément nécessaire, le dynamisme des bases fiscales ayant largement compensé cette augmentation. A propos des dépenses de fonctionnement et de la stabilité des dépenses de personnel, M. LENFANT salue les efforts menés. Un travail important est fait en commission pour chasser les dépenses superflues.

- **En conclusion**, M. LENFANT rappelle l'échéance des élections municipales. Son groupe considère que les propositions et analyses faites dans le Rapport d'Orientation Budgétaire sont celles du programme de 2014 de Noyal en Action et de son prolongement. L'équipe de Vivre Noyal espère venir aux responsabilités en 2020 et apporter là-aussi, les réorientations qu'elle juge nécessaires pour la commune. Il s'agira pour le groupe de faire des choix en phase avec ses orientations en matière de transition écologique, solidaire et citoyenne.

M. GUEDE sur le marché de réfection et de modernisation de l'éclairage public visant à faire des économies d'énergie, rappelle qu'un montant annuel de l'ordre de 105.000 / 135.000 € a été programmé. Cependant, il note que seulement 44.933 € ont été investis en 2019.

Mme LE MAIRE indique que des restes à réaliser sont inscrits au budget 2020. Ils correspondent à des factures de travaux réalisés en 2019 reçues trop tardivement pour être comptabilisées avant la clôture des comptes.

M. GUEDE demande des précisions sur le budget de 201.000 € inscrit pour la réalisation de pistes cyclables, à savoir s'il s'agit de l'aménagement prévu au niveau des vestiaires du stade ou d'un autre projet.

Mme LE MAIRE indique que ce montant comprend également l'aménagement prévu dans l'avenue du Général de Gaulle.

M. FOUCHER sur le logement social au niveau de l'intercommunalité, indique que le montant de 4.000 € par logement dans le contexte des objectifs de la commune, n'est pas si conséquent puisque à hauteur de 40.000 € par an pour la ville de Noyal-sur-Vilaine. Il estime cette somme insuffisante du fait des nombreux travailleurs sur la commune qui ne peuvent plus se permettre d'y habiter. Il en est de même au niveau de la politique environnementale. Les moyens alloués au PCAET sont très inférieurs à ce qu'ils devraient être. Sur la baisse des dotations globales et notamment la DSR, il estime que cette dotation de solidarité est plus pour les communes rurales et Noyal-sur-Vilaine n'en fait plus partie. De son point de vue, cette suppression de la DSR devait être attendue.

M. BELLONCLE indique que si 4.000 € par logement social peuvent paraître insuffisants, il faut tenir compte aussi du prix de vente des terrains par les communes, lequel est nettement inférieur au marché. Même si la Communauté de Communes mettait 20.000 €, il doute, au vu des difficultés déjà évoquées par le passé, que les bailleurs sociaux acceptent de construire.

Mme LE MAIRE indique que certaines Communes et Communautés de Communes ne donnent rien. Effectivement, lorsque la Communauté de Communes met 4.000 €, il faut bien regarder en face ce que fait la commune. Elle propose un terrain, des fois gratuitement ou à un prix largement en-dessous du marché. C'est un soutien conséquent. Elle prend entièrement à sa charge tous les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et les aménagements urbains qui généralement sont liés à l'opération (trottoirs, aires de jeux,...). Elle a aussi du personnel qui va accueillir, accompagner toutes les personnes qui seraient en besoin. Il ne faut pas s'arrêter sur un chiffre et prendre le contexte global. La Commune, avec le soutien de la Communauté de Communes, réalise des logements sociaux au-delà de ses obligations.

M. FOUCHER indique que les objectifs de logements locatifs sociaux sont de 7,5 %, ceux de logements en accession à la propriété sont de 7,5 %, soit 15 %. Il estime que la proximité avec la métropole rennaise et la structure d'emploi sur la Commune obligent à construire un peu plus de logements sociaux. Pour lui, la Commune a un devoir de solidarité à ce niveau-là et ses objectifs sont bien inférieurs à ce que pratiquent ses voisins.

Mme LE MAIRE précise que les communes voisines ont des aides complémentaires dont Noyal-sur-Vilaine ne peut pas bénéficier n'étant pas dans les mêmes zones. Noyal-sur-Vilaine fait du logement social depuis des années, continue à le développer et l'a même renforcé au PLU.

M. COQUELIN rappelle qu'ESPACIL va construire 52 logements sociaux dans la ZAC du Prieuré (26 en résidence senior et 26 en logements sociaux). Quand le budget de la ZAC du Prieuré a été écrit au début du mandat, le prix des terrains inscrit était bien en-dessous des propositions des Communes voisines. Un travail de fond avait été fait à cette période sur tous les prix du foncier, autant pour l'acquisition de promotion pure et accession privée que pour la partie concernant les bailleurs sociaux. Au prix fixé, la commune pouvait espérer beaucoup de réponses. Sur le collectif privé en cours de construction, six projets ont été déposés dont quatre correspondaient peu ou prou aux attentes. Sur la consultation des bailleurs sociaux, seules trois propositions ont été remises pour deux projets correspondant à la globalité du cahier des charges.

M. LENFANT, par rapport à l'intervention de M. BELLONCLE, indique qu'effectivement on ne peut pas faire du logement social partout sur le territoire de la Communauté de Communes, ce qu'il a souligné au dernier conseil communautaire.

Il précise cependant qu'en France, presque 2/3 des français sont éligibles au logement social sur les différentes catégories. S'il faut travailler sur le locatif social, il faut aussi travailler sur l'accession sociale à la propriété qui est une piste très intéressante.

Mme LE MAIRE confirme l'intérêt de l'accession sociale à la propriété et du travail mené en ce sens. Revenant sur les différents points évoqués :

- elle fait part de la vigilance à avoir sur le pacte financier. Le travail de la Communauté de Communes va aller dans ce sens puisqu'elle a le souhait, à partir de l'installation du futur conseil communautaire, d'en rediscuter les termes. Il faut cependant garder une certaine prudence et ne pas vouloir changer pour déséquilibrer tout.

- Si Noyal-sur-Vilaine a quelques capacités, elle a aussi beaucoup perdu. Sur la dotation de solidarité rurale, la difficulté est venue de sa suppression directe. Il peut être jugé que la Commune n'en a pas besoin et peut sans sortir sans, mais c'est parce qu'elle travaille en ce sens. La commune de Noyal-sur-Vilaine n'est pas aisée et doit faire preuve d'une très grande vigilance et de beaucoup d'efforts auprès des services pour pouvoir maintenir les équipements dont elle a besoin pour pouvoir avancer. C'est important de l'avoir en tête.

- concernant la transition climatique, des éléments sont mis en place par la Communauté de Communes. Le premier PCAET a été voté. Il n'est peut-être pas encore suffisamment ambitieux, mais il sera amendé et il évoluera au fur et à mesure. Mme le Maire pense qu'il faut là encore mettre les choses en perspective. Il reste du travail à faire, mais pas simplement Noyal-sur-Vilaine qui prend sa part, pas simplement la Communauté de Communes qui prend sa part, pas simplement la France qui prend sa part. L'Europe est le continent le plus en pointe sur l'urgence climatique qui nous anime. C'est un débat qui doit avoir lieu au niveau international.

- les impôts locaux qui augmentent ne sont pas du fait de la commune. Mme le Maire souhaite souligner ce fait, beaucoup ne comprenant pas que ce sont les bases, décidées par l'Etat, qui augmentent. Nous n'avons pas fait d'augmentation depuis 2016 et celle-ci avait été mesurée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des orientations présentées lors de ce débat d'orientation budgétaire pour le budget principal 2020.

N° 2020.01.02 – FINANCES LOCALES : création du budget annexe « panneaux solaires vestiaires sportifs »

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

L'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie des vestiaires en cours de construction au stade Paul Ricard implique la création d'un budget autonome.

M. BELLONCLE demande s'il sera nécessaire de créer un autre budget annexe si d'autres panneaux solaires étaient installés sur des bâtiments communaux ou si tout pourra être intégré dans le même.

M. HUBERT indique que selon la réglementation actuelle et sauf évolution, il sera nécessaire de créer un nouveau budget.

Mme LE MAIRE précise que la trésorière veut qu'il y ait un budget bien spécifique pour ces panneaux solaires du fait de la revente d'énergie. En lien avec les débats précédents, elle précise que l'installation de ces panneaux est une manière de participer à cette transition écologique et climatique.

Considérant que l'activité de production d'électricité par les panneaux photovoltaïques intégrés, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue une activité au sein d'un budget dédié retraçant l'intégralité des dépenses et recettes afférentes à l'activité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe autonome, selon le plan comptable M4, dénommé « panneaux solaires vestiaires sportifs » à compter du 3 mars 2020, date de vote du budget ;

- **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre et qu'il sera assujéti à la TVA ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

N° 2020.01.03 – FINANCES : tarifications spécifiques de restauration pour les familles d'accueil et les paniers repas fournis dans le cadre de protocoles d'accueil individualisé

Présentation : Louis HUBERT

La commission finances s'est réunie le mardi 21 Janvier à 19 heures pour étudier la création de deux tarifs supplémentaires :

- le tarif de cantine qui sera appliqué aux enfants hébergés en famille d'accueil Noyalaises ;
- le tarif pour les paniers repas fournis par les familles, mais déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre de protocoles d'accueil individualisé (PAI).

Pour rappel, il a pu, par le passé, être appliqué certains tarifs particuliers pour les familles d'accueils Noyalaises ainsi que pour les familles apportant le panier repas de leur enfant dans le cas de protocoles alimentaires, dans le cas d'allergies alimentaires notamment.

Ces situations se présentant de nouveau sur cette année scolaire 2019-2020, il est proposé de voter des tarifications spécifiques, selon des modalités étudiées en commission finances, le 21 janvier 2020 et proposées au vote du Conseil Municipal le 27 janvier 2020.

1/ Le tarif qui sera appliqué aux enfants hébergés en famille d'accueil Noyalaises

Toute famille d'accueil perçoit au titre de cette fonction une indemnité journalière devant permettre de couvrir un ensemble de frais relatif à l'accueil de l'enfant, notamment les frais « alimentaires ».

Aujourd'hui cette indemnité journalière est 12.49 €/jour. Il faut cependant noter qu'elle sert également à d'autres fins que les seules dépenses alimentaires, et doivent notamment permettre de prendre en charge : la nourriture, les frais liés à la scolarité (petites fournitures, frais d'étude, de garderie périscolaire et frais de restauration), les frais liés à l'hébergement, les dépenses d'hygiène et soin mais pas les frais d'habillement.

Si l'on considère que les frais alimentaires représentent 75% de cette indemnité, et que le repas du midi compte pour 40% de ces frais, il paraît opportun que le tarif du repas ne dépasse pas les 3,75 €.

→ il est proposé, suivant avis favorable à l'unanimité de la commission finances du 21 janvier 2020, de positionner ces familles d'accueil sur la 3^{ème} tranche (QF de 621 à 885 €) en leur appliquant un tarif repas de 3,58€ /repas pour l'année 2019-2020.

Sur question de Mme LOUAZEL, M. HUBERT précise que cela concerne deux ou trois familles agréées par le Département qui accueillent des enfants fréquentant le restaurant scolaire.

2/ Le tarif pour les paniers repas fournis par les familles, mais déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre de protocoles d'accueil individualisé (PAI)

Chaque année, plusieurs enfants sujets à des allergies alimentaires ou intolérances sont accueillis au restaurant scolaire. Ces enfants doivent faire l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (PAI), élaboré par un médecin et transmis à l'école et au responsable de la restauration.

Pour certains cas, les protocoles sont assez stricts, imposant des aménagements conséquents dans le repas, et conduisant à des situations où il est demandé aux parents de fournir un panier repas pour se substituer aux plats non adaptés à l'enfant.

Aujourd'hui, les familles sont facturées de l'intégralité des repas, bien que ce soit elles qui fournissent des éléments de repas et éventuellement du goûter pour la garderie du soir. Il n'y a pas de substitution de produit automatique organisée par le service de restauration scolaire (mais des adaptations quand cela est possible).

La prise en charge de l'enfant dans cette situation induit une logistique particulière (stockage, réchauffage éventuels, service). La logique voudrait donc que l'on déduise le "coût denrées" du coût du repas.

→ il est proposé, de facturer le prix de repas correspondant à la tranche tarifaire des familles et de déduire le coût d'achat denrée moyen/repas (1,58 € en 2018 et révisé chaque année) arrondi à 1.60 € pour l'année 2019-2020.

**Suivant l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le mardi 21 janvier 2020, à 19 heures,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** pour l'année scolaire 2019-2020 avec mise en application à compter du 28 janvier 2020,
 - **A l'unanimité**, le tarif de cantine qui sera appliqué aux enfants hébergés en famille d'accueil Noyalaises, positionné sur la 3^{ème} tranche (QF de 621 à 885 €), soit un tarif repas de 3,58€/repas ;
 - **A l'unanimité**, le tarif pour les paniers repas fournis par les familles, mais déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre de protocoles d'accueil individualisé (PAI), correspondant à la tranche tarifaire des familles avec déduction du coût d'achat denrée moyen/repas (1,58 € en 2018) arrondi à 1.60 € ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents au dossier.

N° 2020.01.04 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Présentation : Karine PIQUET

Suite à un départ en retraite au sein du service médiathèque et au recrutement d'un nouvel agent, il est proposé de supprimer le poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet existant au tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps complet à compter du 28 janvier 2020 :

Poste/Affectation	Grade	Temps de travail annualisé	Taux d'emploi
Service Médiathèque	Adjoint du patrimoine	35h00	100%

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECIDE** de supprimer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet et de créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps complet à compter du 28 janvier 2020 dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **APPROUVE** la modification correspondante du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à engager signer tout document afférent à ce dossier.

N° 2020.01.05 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Droit de Prémption Urbain

M. LENFANT sur le point 00 de l'ordre du jour, interroge Mme le Maire sur son choix de renoncer au droit de préemption sur la propriété située au 24, rue Pierre Marchand sur une parcelle de 3.123 m². Son groupe considère que c'est une erreur de ne pas avoir saisi cette opportunité de conduire une opération de renouvellement urbain de qualité maîtrisée par la collectivité. Il rappelle avoir déjà alerté à deux reprises sur ce type d'opportunité notamment à l'occasion de la réflexion sur la mise en place du périmètre de la ZAC multisites « centre-ville / Moinerie ». Un débat intéressant avait eu lieu en commission sur l'intérêt d'intégrer cette propriété dans le périmètre d'étude. Faire des opérations comme la ZAC du centre-ville c'est bien, mais ne pas agir et laisser passer des morceaux de ville aussi grands ce n'est pas responsable. Le constat est le même sur le terrain de l'entreprise COLAS avenue du Général de Gaulle.

Mme LE MAIRE indique que la collectivité a travaillé avec des promoteurs qui portent eux-mêmes le projet. Il est compliqué pour la Commune de devoir acheter un bien avec tous les frais inhérents, pour ensuite le revendre à un promoteur, ce type de projet étant hors des compétences de la collectivité.

La Commune est prévenue via une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), ce qui lui permet de prendre contact pour travailler le projet avec les promoteurs. Sur l'ex. terrain COLAS, il va y avoir 16 ou 17 maisons individuelles. Le dossier a été étudié par les services avant. Ça évite à la commune, financièrement, de devoir s'endetter pour acheter. On a le souhait de densifier et d'amener le maximum d'habitants proches du centre-ville, mais il faut utiliser les moyens à notre disposition. Sur le centre-ville, dans le périmètre de la ZAC où l'on a des parcelles plus petites et imbriquées, l'intervention de la Commune va permettre de gérer l'acquisition d'un ensemble. Sur des grandes parcelles, dont celle dont vous parlez qui est dans le périmètre des bâtiments historiques, on travaille autrement en étudiant les dossiers avec les promoteurs, notamment sur l'harmonisation et la qualité architecturale.

2/ Remerciements

Mme LE MAIRE remercie tous les habitants, entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, responsables d'associations qui sont venus aux vœux de la Commune.

3/ Agenda

- Conseil municipal, le mardi 3 mars, ce sera le vote du budget. Le décalage est lié aux vacances scolaires.
- Conseil communautaire : le jeudi 5 mars
- Commissions Finances de préparation budgétaire : 19 heures, les jeudi 30 janvier (investissement), mardi 4 février (budgets annexes), jeudi 13 février (si besoin d'une réunion supplémentaire)
- Commission Travaux : le mercredi 19 février, 19 heures
- CCAS : mercredi 29 janvier à 18h30
- Conseil municipal des Jeunes : jeudi 30 janvier
- Concert organisé par l'association le Diapason : dimanche 2 février
- Vernissage exposition de l'Atelier d'à Côté, le lundi 3 février à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**